

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1096 décision n° 1096 du 4 septembre 1953

n° 1096

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 septembre 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Vouziers (Ardennes), est accordé à M. Goury (André), instituteur de 5 classe du cadre métropolitain en service détaché en Côte Française des Somalis. M. Goury, classé au groupe III, voyagera par voie maritime de Djibouti à Marseille et par voie ferrée de Marseille à Vouziers (Ardennes) aux frais du budget local de la Côte Française des Somalis.